



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 2 avril 2021, une enquête publique sera ouverte sur la demande présentée par Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre préalable à :

- la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de suppression des passages à niveau n°191 et 192
- la construction d'un ouvrage de rétablissement de la RD 80
- la suppression de chemin ruraux

COMMUNE DE MONTIERCHAUME

Le public est informé que, par arrêté préfectoral, a été prescrit la mise à l'enquête publique du dossier de demande de déclaration d'utilité publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de suppression des passages à niveau n°191 et 192
- la construction d'un ouvrage de rétablissement de la RD 80
- la suppression de chemin ruraux

présentées par le Conseil Départemental de l'Indre, représenté par Monsieur Serge Descout.

Cette enquête se déroulera **lundi 26 avril 2021 à 14h00 au mercredi 12 mai 2021 à 12h00 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie de Montierchaume aux heures d'ouvertures habituelles.

Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-captages-autres/Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel à l'adresse mail dédiée : pref-be-ep-dup-montierchaume@indre.gouv.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture de l'Indre ;

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairie de Montierchaume.

- par correspondance en mairie de Montierchaume à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le 26 avril 2021 à 14 h00 et après le 12 mai 2021 à 12h00 ne seront pas prises en compte. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. DELUZET Michel, commissaire enquêteur siègera à la mairie de Montierchaume les :

- **lundi 26 avril 2021 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 7 mai 2021 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00**

où il recevra les déclarations éventuelles des personnes intéressées. Il annexera également au registre, après les avoir visées, les observations qui lui auront été adressées par écrit durant l'enquête.

Toute information complémentaire peut être demandée, auprès du Conseil départemental de l'Indre : M. Raphaël Vigneron, Chef du Service Marchés et Gestion du Patrimoine, au 02 54 08 37 63 ou à l'adresse suivante, Conseil départemental, Hôtel du département - Place de la Victoire-et-des-Alliés - 36000 Châteauroux soit auprès de la Préfecture de l'Indre – Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Montierchaume.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet pourra accorder ou refuser la déclaration d'utilité publique.